

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 25 du mois de septembre à 20 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 18 septembre 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Jean-Philippe DELARUE, Sylvie BIRABEN, Anne Laure Jean Baptiste.

ABSENTS EXCUSES

Laura LAVILANIE
Raphael BENOIT
Jean Baptiste GRANGE
Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **8 août 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **8 août 2023** est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTION POUR LE FESTIVAL FESTI'CIMES

(75-2023)

Anne DUNAN, en sa qualité de 3^{ème} adjointe, présente au conseil municipal l'Association Festi'cimes qui a organisé à Arreau pour la 2^e année un festival de musique classique du 5 au 19 août dans le cadre des animations de l'été.

Cette association proposait cinq concerts réunissant des artistes professionnels de qualité et de renom pour certains :

- deux concerts piano solo et piano à quatre mains : billetterie à 10€ et gratuit pour les – 18 ans.
- trois concerts gratuits dont un jeune public, un sur le thème de l'eau couplé avec une visite de la centrale hydroélectrique de Bordères (dans le cadre de la fête de l'eau) et une soirée opérette.

La commune d'Arreau souhaitant encourager l'accès à la culture pour tous, s'engage à participer à hauteur de 3 660€ sur un budget total de 12 800€ sous forme de subvention. Le conseil municipal avait voté par délibération n°41-2023 du 17 avril 2023 une subvention de 2 700€, une différence de 960€ s'est rajoutée correspondant aux cachets et défraiements pour le concert sur l'eau, initialement prévu payant et dont la mairie a demandé la gratuité pour le public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver le supplément de règlement de subvention de 960€ à l'association Festi'cîmes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau